



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20180308-2018-06-DE
Date de télétransmission : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 8 MARS 2018

2018- 06 REGULARISATION COMPTABLE

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 8 mars, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 28 février 2018, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 15
Votants : 14 (+2 pouvoir)

Titulaires présents :

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Titulaires absents :

Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon (excusé avec pouvoir pour B. CLOUET)
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé avec pouvoir pour A. GUIHARD)
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale (excusé)
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson (excusé)
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine (excusé)
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé avec pouvoir)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents :

Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : Philippe MENUT

Affichage le 9 mars 2018

2018-06 REGULARISATION COMPTABLE

Le compte 1641 laisse apparaître un écart de 47 072,96 € au 31/12/2017.

Le rapport provisoire de la CRC de 2011 préconisait de proposer en 2011 une écriture budgétaire pour ajuster la comptabilité générale sur les documents d'emprunts. Cette écriture n'a, à ce jour, pas été comptabilisée.

Il est proposé de régulariser cet écart en 2018 par opération d'ordre non budgétaire autorisant l'écriture débit 1641/crédit 1068 pour 47 072,96 € considérant que les intérêts ont été majorés d'une part de remboursement de capital.

Cette opération est neutre sur les résultats d'investissements et de fonctionnement.

Les élus du Comité décident à l'unanimité d'autoriser l'opération d'ordre non budgétaire susmentionnée.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Bernard CLOUET

